

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

COMMUNIQUE

**MISE EN LIGNE DE LA DEMANDE DE DOMICILIATION BANCAIRE SUR LE
PORTAIL DE LA TELEDECLARATION « JIBAYA'TIC »**

La Direction Générale des Impôts informe les contribuables relevant des centres des impôts ayant intégré la plateforme du système d'information « jibaya'tic » que la demande de domiciliation bancaire est désormais disponible en ligne sur le portail de télédéclaration « jibaya'tic » : <https://www.mfdgi.gov.dz/portailpublic>

Le portail « jibaya'tic » offre un ensemble de services en ligne : souscription des déclarations fiscales, consultation du calendrier fiscal et du compte fiscal du contribuable ainsi que le nouveau service de domiciliation bancaire.

L'accès à ce portail est subordonné à une adhésion volontaire. Les contribuables désirant bénéficier de ces services en ligne sont invités à formuler des demandes d'adhésion au portail auprès des centres des impôts dont ils relèvent. Un code d'accès leur sera délivré.

Pour plus d'informations sur les étapes à suivre pour l'accomplissement de cette formalité, veuillez consulter le guide de la télédéclaration disponible sur le site web de la DGI sous le lien suivant :

<https://www.mfdgi.gov.dz/portailpublic/assets/docs/guide-teledeclaration.pdf>

Une boîte de contact est mise à votre disposition pour toute question relative à la procédure d'adhésion au portail « jibaya'tic » et aux modalités de déclaration en ligne : mcf.assistance@mf.gov.dz